

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2022

Tous les administrateurs, sans exception, étaient présents à cette réunion.

1- Approbation des Comptes Rendus des CA du 14 Décembre 2021 et du 4 Février 2022

Le Président recueille la validation des projets de comptes rendus des Conseils d'Administration du 14 décembre 2021 et du 4 Février 2022. Les comptes rendus de ces CA sont approuvés à l'unanimité.

2- Elections du futur Conseil d'Administration de la FDC54

Le Président MASSENET rappelle les nouvelles conditions électorales. Ces dernières imposent notamment une parité homme/femme dépendante du nombre d'adhérents. Il expose également les orientations qu'il souhaite soumettre au vote dans sa liste : une meilleure répartition des tâches sur le Sud-Est du département et une nouvelle orientation axée en partie sur le petit gibier pour les massifs 29 et 30.

Avant l'annonce de la liste, le Président MASSENET insiste sur le fait que personne ne sera mis à l'écart. En effet, les personnes concernées par le remaniement pourront devenir administrateur suppléant, comme prévu dans notre Règlement Intérieur, et ainsi rester investis autant qu'ils le souhaiteront.

La liste présentée par le Président MASSENET, nommée « Pour une chasse populaire » est ainsi la suivante :

| SECTEUR ADMINISTRATIF | MASSIFS | Nom du candidat |
|-----------------------|--|------------------------|
| 1 | 1 (L'OTHAIN A LA CHIERS) | Daniel ROESER |
| 2 | 2 (SELOMONT) 3 (CRUSNES A PIENNE) | Jean-Claude MARCHAL |
| 3 | 4A (MOYEUVRE) 4B (LIXIERE) 5 (YRON) | Jean-Jacques BOSCHETTI |
| 4 | 6 (RUPT DE MAD SUD) 7 (RUPT DE MAD NORD) | Laurent GOEHLINGER |
| 5 | 8A (ESCH) 8B (COTES DE MOSELLE) 9 (REINE ET ST MICHEL) | Patrice NONDIER |
| 6 | 11 (SEILLE ET MAUCHERE) | Nathan FLURY |
| 7 | 12 (LOUTRE NOIRE) | Bruno BACUS |
| 8 | 13 (HAYE NORD) 14 (HAYE SUD) | Michel LORRAIN |
| 9 | 15 (MEINE) | Jean-Pierre CALLAIS |
| 10 | 16 (SAINTE BARBE) | Patrick MASSENET |
| 11 | 17 (SAINT AMOND) 19 (LA COLLINE) | Elise DEZAVELLE |
| 12 | 18 (MADON) 20 (BOUCLE DE LA MOSELLE) 21 (LES MIRABELLIERS) | Philippe GOETZMANN |
| 13 | 22 (VITRIMONT) 31 (MORTAGNE) 32 (VOLCAN) | Frédéric MOREL |
| 14 | 24 (PARROY) 25 (LES ENTONNOIRS) | Bruno LAVETTI |
| 15 | 29 (DENEUVRE) 30 (MONDON) | Pascal BAZET |
| 16 | 26 (BLANC MONT) 27 (BOUSSON) 28 (ELIEUX RECLOS) | Jonathan GUENAIRE |

3- Taxe à l'hectare

Le Président MASSENET rappelle que quatre massifs sont au-dessus de 8 € et trois massifs sont au-delà des 10€ par hectare équivalent boisé.

Comme évoqué au dernier CA, les deux solutions proposées à l'AG pour le financement des dégâts pourraient être :

Solution 1 : Plancher à 0.5 € et plafond à 10 €

Solution 2 : Plancher à 1€ et plafond à 8€ avec un report en N+1 de l'excédent pour les 4 massifs concernés avec un maximum reportable de 2€.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les deux solutions concernant la taxe à l'hectare qui seront proposées lors de l'AG du 16 avril prochain.

La reconduction du principe de surtaxation avec définition des lots et montants par le Conseil d'Administration sera proposée aux votes à l'Assemblée générale.

Cette surtaxation devrait concerner quelques lots répartis sur les massifs 4A, 9 et 18.

4- Perspectives dégâts pour la future campagne

Les réservataires

Le Président MASSENET rappelle aux membres du Conseil d'Administration, la politique que la FDC54 mènera quant aux dégâts de gibier occasionnés sur des territoires où le droit de chasse est réservé.

Les réservataires de droit de chasse doivent assurer la chasse d'une part mais également la prévention des dégâts sur leur territoire. En cas de manquement à ces obligations, la FDC54 se réserve le droit de prendre des mesures au moment du paiement des indemnités. Ainsi lorsque l'agriculteur n'a pas protégé ses cultures et/ou n'a pas exercé de pression de chasse, des abattements seront mis en place.

Une première vague de courriers en ce sens a déjà été expédiée et des réservataires ont déjà été reçus au siège de la Fédération afin de leur expliquer les enjeux et de leur rappeler leur obligation.

La méthanisation

Plusieurs administrateurs soulignent le développement intensif des méthanisations ce qui a pour premier effet la forte croissance des surfaces de cultures méthanogènes et particulièrement des surfaces de maïs. Il faudra donc particulièrement être vigilant quant à la nature des cultures, à leur surface mais aussi à leur finalité.

Dégâts et prélèvements

Le contexte géopolitique et économique actuel ne présage pas de baisse immédiate du prix des denrées agricoles. Aussi, la campagne 2022, s'annonce compliquée. Il faut ainsi, maintenir une pression forte, jusqu'à la fin du mois de mars sur les populations de sangliers. Dans un contexte de prix fort, les surfaces de dégâts de la saison à venir devront être les plus basses possibles, afin de limiter l'augmentation trop importante de la facture. Le Président MASSENET rappelle l'objectif des 500 hectares détruits sur le département que la FDC54 souhaiterait atteindre. Cela doit notamment

passer par une réduction des populations et un retour à des prélèvements de l'ordre de 7000 à 8000 sangliers par an sur le département.

Questions diverses

Agrainage des lots ONF en périodes automnale et hivernale

Le Président rappelle la problématique récente des avenants ONF qui interdisent l'agrainage pour les lots de forêts domaniales entre le 31 octobre et le 28 Février. Cependant ces avenants prévoient de possibles dérogations.

Ainsi, à la suite d'un courrier adressé au Préfet par le Président de la Fédération, une réunion a eu lieu à la DDT54. Celle-ci réunissait le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur ONF, le Président MASSENET et quelques collaborateurs.

A l'issue des discussions, une avancée semble avoir été faite. En effet, si le système de dérogation reste à cadrer, celles-ci interviendraient en amont des semis sensibles d'automne de blé, de colza, d'orge ou de pois ; la demande du Président étant une autorisation d'agrainage pour tous les lots se trouvant sur des communes où l'on retrouve ces semis sensibles.

La FDC54 est ainsi dans l'attente d'une confirmation écrite de l'Administration.

Délégation pour ester en justice

Le Président MASSENET requiert la délégation du CA au Président MASSENET pour ester en justice dans les affaires suivantes :

- affaire en défense opposant la FDC54 au GF de la Reine devant le TJ de NANCY,
- affaire en défense opposant la FDC54 au GF de Badonvillois Val de Plaine devant le TA de NANCY,
- affaire en défense opposant la FDC54 au Syndicat FRANSYLVA devant le TA de NANCY,
- affaire en défense opposant la FDC54 à l'Association Cynégétique du Pérotin devant le TA de NANCY.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur de ces délégations au Président MASSENET pour ester en justice dans les 4 affaires citées ci-dessus.

Remboursement des tirs d'été par virement

Le Directeur expose le gain de temps et les économies de frais d'envoi du remboursement des tirs d'été par virements. Ces virements se feront mensuellement.

Le Conseil d'Administration approuve cette mesure à l'unanimité.

Recherche au sang et gibier à trophée

L'Administrateur Bruno LAVETTI, informe un problème de compréhension des adhérents concernant le remboursement du prix des bracelets d'animaux à trophée retrouvés après recherches au sang. Le Directeur s'engage à clarifier la situation et les documents associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 19h00.

Un repas chaud est dégusté dans la bonne humeur et le respect des règles sanitaires.

Le Président

P. Massenet

Le Secrétaire

M. Lorrain